

Parlons de vos amis, vos collègues, vos proches et faites leur profiter des conseils avisés d'une mutuelle experte !
**A Filieu satisfait,
Parrain récompensé !**

**[OFFRE]
PARRAINAGE**

mutuelle santé - prévoyance - épargne/retraite

Mutuelle Le Libre Choix

CHORALIS



Extrait du règlement de l'opération parrainage

Qui peut parrainer ?

Tous les bénéficiaires d'un contrat santé de la Mutuelle CHORALIS LE LIBRE CHOIX (souscripteurs et ayants droit), âgés de 18 ans et plus, peuvent recommander un futur adhérent. Si la personne recommandée remplit les conditions pour devenir filleul, l'apporteur devient parrain dès validation de l'adhésion par les services de gestion. Il peut alors prétendre à un cadeau, sous réserve de remplir les conditions de l'article 6.

Qui peut être parrainé ?

Pour être parrainé, le futur adhérent doit souscrire un contrat santé Mutuelle CHORALIS LE LIBRE CHOIX (hors contrat obligatoire d'entreprise).

Est éligible à l'offre promotionnelle « OPERATION PARRAINAGE » :

- Un nouveau membre participant (chef de famille) d'un contrat santé à titre individuel de la Mutuelle CHORALIS LE LIBRE CHOIX ; Un ancien adhérent à une offre santé Mutuelle CHORALIS LE LIBRE CHOIX qui souscrit à nouveau au moins un an après son précédent contrat ; Une personne adhérent dans le cadre du dispositif de sortie de CMU C.

Qui ne peut pas être parrainé ?

Un ancien adhérent à la Mutuelle CHORALIS LE LIBRE CHOIX qui adhère de nouveau moins d'un an après son précédent contrat ; Un ayant droit du parrain (enfant, conjoint, concubin, PACS) qui devient chef de famille.

Article 5 : Désignation du cadeau du parrain : Le parrain reçoit un lot par contrat souscrit sur sa recommandation : des chèques-cadeaux d'une valeur totale de 30€.

En aucun cas, la dotation ne pourra être échangée contre sa valeur en espèces.

Article 6 : Obtention du cadeau : Le parrain obtiendra son cadeau trois mois suivant la date effective de l'adhésion, à la condition que parrain et filleul soient à jour de leurs cotisations et non radiés.



mutuelle santé - prévoyance - épargne/retraite

Mutuelle soumise aux dispositions du
Livre 2 du Code de la Mutualité (SIREN 783 747 793)



CHORALIS

Mutuelle Le Libre Choix
Boulevard de l'Europe - BP 30143
59602 MAUBEUGE Cedex

tél : 03.27.53.19.90 / fax : 03.27.53.19.99

www.lelibrechoix.fr



POUR VOUS LE PARRAIN

30 €*

en chèques-cadeau

offerts

par filleul parrainé

* règlement de cette offre disponible sur simple demande
ou téléchargeable sur notre site www.lelibrechoix.fr



[BULLETIN DE PARRAINAGE]

Tout coupon incomplet ou illisible sera considéré comme nul.

VOUS

1^{ER} FILLEUL

2^E FILLEUL

3^E FILLEUL

Nom.	Nom.	Nom.	Nom.
Prénom.	Prénom.	Prénom.	Prénom.
Adresse.	Date de naissance.	Date de naissance.	Date de naissance.
.....	Adresse.	Adresse.	Adresse.
.....
Ville.	Code postal.	Code postal.	Code postal.
Téléphone.	Ville.	Ville.	Ville.
.....	Téléphone.	Téléphone.	Téléphone.

Bulletin à déposer à l'accueil de votre agence ou à renvoyer à :

CHORALIS-Mutuelle Le Libre Choix Boulevard de l'Europe BP 30143 59602 MAUBEUGE Cedex

Les informations recueillies ont un caractère obligatoire pour la prise en compte de votre participation. Conformément à la loi n° 78/17, vous disposez auprès de ce service, d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ces données. Pour obtenir d'autres bulletins rendez-vous sur le site www.lelibrechoix.fr